

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
10/5/36
DOSSIER N°7672**

**DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS
CHALEUR DE L'ADEME VIA LE CONTRAT DE CHALEUR
RENOUVELABLE TERRITORIAL**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Lucette CHENIER à Philippe BAYOL
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du
Patrimoine Immobilier et de la Construction*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS
CHALEUR DE L'ADEME VIA LE CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE
TERRITORIAL**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de

compétence à la Commission Permanente ;
VU la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
VU la LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;
VU la Convention de mandat n°21NAD1269 du 08/06/2023 confiant le paiement des dépenses de l'ADEME au Département de la Creuse concernant le contrat de chaleur renouvelable territorial ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-10/5/36 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide, :

- d'adopter le plan de financement des travaux de géothermie de l'Étang des Landes ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de géothermie	50 000 €	Fonds Chaleur de l'ADEME via le CCRT 23	31 335 €
		Autofinancement	18 665 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

- de solliciter une subvention auprès de l'ADEME au titre de la géothermie dans le cadre du CCRT de la Creuse ;

- d'autoriser Monsieur Franck FOULON, 3^{er} Vice-président du Conseil départemental de la Creuse ou par empêchement son représentant à signer tout document nécessaire au dépôt de cette demande de subvention et tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Dit que les recettes de l'ADEME seront affectées au chapitre 13 article 1311 fonction 758 du Budget du Conseil départemental.

Ne prend pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Elue Mandataire ADEME

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET